

## **Position du groupe HeidelbergCement en matière de droits de l'Homme**

Champ d'application : HeidelbergCement AG et toutes les sociétés contrôlées directement  
ou indirectement par HeidelbergCement AG

Auteur : Conformité Groupe

Document émis le : Avril 2020

## **CONTENU**

- 1. Déclaration d'engagement**
- 2. Nos collaborateurs**
- 3. A proximité de nos sites d'exploitation**
- 4. Nos partenaires**
- 5. Mise en œuvre et surveillance**

## **1. Déclaration d'engagement**

Le Groupe HeidelbergCement s'engage à respecter les droits humains. Dans tous les pays où nous opérons, nous respectons les lois et règlements applicables en tant que base juridique de notre activité. En tant que société active dans le monde entier, nous sommes en outre attachés aux valeurs et aux normes mondiales. Nous sommes attachés aux principes des normes suivantes internationalement reconnues:

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- Les huit normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (Cadre de référence «Protéger, respecter et réparer»).

Nous attendons de nos employés et de nos partenaires qu'ils se conforment aux directives et recommandations clés.

## **2. Nos collaborateurs**

Les conditions de travail de nos collaborateurs sont en conformité avec les normes de travail fondamentales internationalement reconnues et les lois applicables des pays où nous opérons. Le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT est obligatoire pour nous dans le monde entier. Cela inclut la prévention du travail des enfants et du travail forcé, le respect du principe de non-discrimination sur le lieu de travail, le droit à la liberté d'association ainsi que la négociation collective. Cela s'appliquera également dans la mesure où la loi applicable n'interdit pas l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT. Si tel est le cas, nous ferons tout notre possible pour observer les principes sous-jacents de manière fiable et adéquate.

Lorsque nous devons baser les normes du travail et du bien-être sur les circonstances locales, nous respecterons au minimum la norme sectorielle nationale.

### **3. A proximité de nos sites d'exploitation**

#### **Citoyenneté d'entreprise**

Nous voulons être un employeur attrayant, un partenaire fiable et un bon voisin. Pour cette raison, nous assumons la responsabilité sociale et participons dans le monde entier à divers projets autour de nos sites.

Notre engagement est axé sur des domaines dans lesquels nous avons une expertise spécifique et pouvons obtenir les meilleurs résultats pour la population:

- Bâtiment, architecture et infrastructure: nous apportons une aide pratique aux projets de construction en fournissant des produits, du temps, des moyens financiers et des compétences.
- Environnement, climat et biodiversité: nous soutenons des initiatives traitant des conséquences environnementales les plus importantes de notre activité.
- Éducation, formation et culture: nous sommes guidés par les besoins spécifiques de nos sites.

A travers notre engagement, nous voulons contribuer à un développement social positif et, partant, à la promotion des droits humains.

#### **Droits des communautés autochtones**

Nous respectons les droits des communautés autochtones dans la mesure où elles sont affectées par nos activités commerciales.

### **4. Nos partenaires commerciaux**

#### **Nos fournisseurs**

Nous ne sélectionnons pas seulement nos fournisseurs en fonction des seuls critères commerciaux. La protection de l'environnement, la santé et la sécurité au travail et les normes sociales ainsi que la conformité font également partie de l'évaluation des relations d'approvisionnement nouvelles et existantes et sont intégrées dans le Code de Conduite Professionnelle de HeidelbergCement.

## **Position du groupe HeidelbergCement en matière de Droits de l'Homme**

---

Ce Code de Conduite Professionnelle applicable dans le monde entier constitue la base des relations contractuelles.

### **Nos clients**

Nos matériaux de construction sont soumis à des normes et des standards contraignants dans le monde entier. Par le biais de contrôles réguliers et d'une gestion stricte de la qualité, nous garantissons une qualité élevée de nos produits et nous veillons à ce qu'avec une utilisation responsable et correcte, ils ne constituent aucun risque pour les êtres humains et l'environnement. Nous fournissons des fiches techniques sur les produits et la sécurité à nos clients pour une manipulation de nos produits en toute sécurité.

### **5. Mise en œuvre et surveillance**

Un comportement ouvert et respectueux envers les groupes d'intérêt est ancré dans nos valeurs fondamentales. L'établissement et le respect des objectifs est la base de cet échange ouvert. A cet effet, nous publions le rapport annuel HeidelbergCement, qui présente les réalisations économiques, écologiques et sociales du groupe HeidelbergCement. Le contenu de ce rapport est audité à l'extérieur du Groupe.

De plus, nous faisons régulièrement rapport en détail dans un rapport distinct sur notre engagement en matière de développement durable.

### **Nos collaborateurs**

L'aspiration de HeidelbergCement à une excellente performance commerciale ainsi qu'à une position de leader parmi les meilleurs opérateurs de notre secteur nécessite l'intégration d'une conduite qui soit juridiquement et éthiquement correcte. Pour cette raison, le Directoire a approuvé un Code de Conduite Professionnelle qui a été adapté par toutes les filiales dans les pays où nous opérons en tenant compte, dans la version respectives, des circonstances locales contraignantes pour tous les collaborateurs. Le Code de Conduite Professionnelle et nos directives de gestion précisent nos valeurs qui représentent des normes éthiques et juridiques élevées et s'appliquent à toutes les activités commerciales, depuis la planification stratégique jusqu'aux affaires courantes.

## **Position du groupe HeidelbergCement en matière de Droits de l'Homme**

---

Une condition préalable importante à la mise en œuvre réussie du code est la formation à la conformité pour les employés dans le monde entier. De plus, nous mettons à la disposition de nos employés des points de contact où ils peuvent poser des questions et demander conseil et aide. Notre département d'audit interne vérifie régulièrement le respect de nos principes et directives fondamentaux ainsi que de notre Code de conduite professionnelle en collaboration avec le Responsable de Conformité du Groupe.

Afin d'évaluer si nous nous conformons aux normes sociales et de travail reconnues internationalement au sein du groupe HeidelbergCement, nous avons mis en place un système de surveillance en trois parties :

- Un dialogue intensif avec les représentants des salariés.
- Une hotline de conformité où tous les employés peuvent signaler les manquements liés à la violation des normes de travail et sociales de manière anonyme et confidentielle.
- Rapports réguliers sous la forme d'un Rapport de Conformité Groupe et d'un Rapport d'Incidents de Conformité, afin de vérifier / assurer le respect de nos propres obligations dans les affaires courantes. Les résultats seront présentés au Comité d'Audit du Conseil de Surveillance.

Des audits réguliers sur nos sites garantissent des standards élevés dans tous les domaines de la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité au sein du groupe HeidelbergCement.

### **Dans l'entourage de nos sites**

En tant qu'entreprise opérant dans le secteur des matériaux de construction, nous sommes conscients d'avoir une responsabilité particulière envers nos voisins. Nos usines et sites d'extraction se trouvent principalement à proximité directe des zones résidentielles. Pour cette raison, un dialogue continu avec la municipalité au niveau des sites, avec les autorités et avec les ONG locales est indispensable pour notre activité commerciale. La communication au niveau des sites est soutenue par le Département Communication de notre entreprise nationale respective. Nous utilisons toute la gamme de supports d'information et de dialogue, depuis les lignes directrices et les lettres d'information jusqu'aux réunions régulières avec nos parties prenantes. Chaque site affecte un collaborateur chargé de recevoir des réclamations locales.

**Position du groupe HeidelbergCement en matière de Droits de l'Homme**

---

Celles-ci sont vérifiées en interne. De plus, les réclamations peuvent également être signalées anonymement via la hotline de conformité accessible à tous.

**Nos partenaires**

Nous informons nos fournisseurs au sujet des normes attendues et les sensibilisons aux thèmes du développement durable. En cas de risque accru potentiel ou lorsque les fournisseurs ne respectent pas ou seulement partiellement nos normes ainsi que dans la sélection de nouveaux fournisseurs, nous leur rendons visite sur place et convenons des mesures correctives nécessaires le cas échéant.

**Pour plus d'informations:**

**Group Compliance  
Roland Sterr  
HeidelbergCement AG  
Berliner Straße 6  
69120 Heidelberg  
Allemagne**